



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 décembre 2007**

Délibération n° 2007-4603

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Confirmation de l'adhésion de la Communauté urbaine comme membre fondateur au Fonds mondial de solidarité numérique - Subvention à l'Agence mondiale de solidarité numérique

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Daclin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 6 décembre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 19 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Reppelin, Darne J., Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mme Besnard, MM. Bonnard, Bouju, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, M. Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Gigot, Girod, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Mermoud, M. Meyer, Mmes Nachury, Palleja, MM. Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Terracher, Tête, Touati, Mme Tourniaire, MM. Vaté, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Muet (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Duport (pouvoir à M. Abadie), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Blein (pouvoir à M. Beauverie), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Mme Bertrix (pouvoir à M. Sauzay), MM. Bideau (pouvoir à Mme Nachury), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Buffet (pouvoir à M. Meyer), Chapas (pouvoir à M. Assi), Mme De Coster (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), MM. Delorme (pouvoir à M. Denis), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Passi), Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Giordano (pouvoir à M. Durieux), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Guétaz (pouvoir à M. Linossier), Mme Marquaille (pouvoir à M. Terracher), MM. Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Deschamps), Mme Orcel-Busseneau (pouvoir à M. Rivalta), M. Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Petitjean), Pesson (pouvoir à M. Bonnard), MM. Rendu (pouvoir à M. Gigot), Roche (pouvoir à M. Claisse), Rousseau (pouvoir à Mme Dubost), Sangalli (pouvoir à M. Allais), Mme Spiteri (pouvoir à M. Bouju), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Terrot (pouvoir à M. Le Gall), Turcas (pouvoir à M. Rémont).

Absents non excusés : M. Chaffrignon, Mme Decriaud, MM. Guillemot, Lévêque, Marquerol, Mme Mosnier-Lai, M. Nardone, Mme Peytavin, MM. Philip, Thivillier, Uhlrich, Vial, Mme Yéréman.

Séance publique du 18 décembre 2007**Délibération n° 2007-4603**

commission principale : développement économique

objet : **Confirmation de l'adhésion de la Communauté urbaine comme membre fondateur au Fonds mondial de solidarité numérique - Subvention à l'Agence mondiale de solidarité numérique**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte et les initiatives récentes

A la suite du sommet de Lyon sur la société de l'information, les 4 et 5 décembre 2003, la Communauté urbaine, la ville de Genève et la République du Sénégal se sont engagées auprès de Kofi Annan et de la communauté internationale à créer le Fonds mondial de solidarité numérique (FSN).

Inauguré en 2005, le FSN compte désormais 25 membres fondateurs, dont (entre autres) la France, la Chine, l'Arabie Saoudite, le Nigeria, l'Organisation internationale de la francophonie, la région Rhône-Alpes, le Pays Basque, la ville de Curitiba, la ville de Paris.

Afin d'être membre fondateur du FSN et de siéger à son conseil de fondation, la Communauté urbaine s'est engagée à verser la somme forfaitaire de 300 000 €. Elle a signé, en juin 2005, une convention avec le FSN et versé un tiers de cette somme, soit 100 000 €.

A l'instar de plusieurs villes ou pays membres fondateurs du FSN, et avec l'accord du président du conseil de fondation du FSN, la Communauté urbaine apportera au FSN le solde de sa contribution de membre fondateur, soit 200 000 €, à travers l'action concrète de l'Agence mondiale de solidarité numérique, basée à Lyon.

Une convention d'objectifs sera donc signée entre le FSN et l'Agence mondiale de solidarité numérique sur la base d'une prestation équivalente au solde de l'adhésion, soit 200 000 €.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine souhaite verser directement à l'Agence mondiale de solidarité numérique une subvention de 100 000 €, correspondant à la moitié du solde dû par la Communauté urbaine au FSN.

La vocation et les activités du FSN

Le Fonds mondial de solidarité numérique (FSN) a pour vocation de financer des projets locaux de solidarité numérique. Reconnu par l'ensemble des institutions internationales (ONU, Union internationale des télécommunications, Banque mondiale, etc.) le FSN a été lancé en 2003 par les villes de Genève, Lyon et la République du Sénégal et officiellement créé en mars 2005.

Depuis, vingt-cinq membres fondateurs les ont rejoints, dont la France, la Chine, l'Arabie Saoudite, le Nigeria, l'Organisation internationale de la francophonie.

Son mécanisme de financement, le 1 % numérique, est en cours de finalisation et sa mise en application suit un long processus de négociation politique internationale depuis 2005. Reconnu par le groupe pilote de 94 pays qui travaille sur les nouveaux mécanismes de financement pour le développement, il fera l'objet, en 2008, d'une conférence internationale qui validera son principe et permettra sa libre application par les pouvoirs locaux.

Cette conférence se tiendra à Lyon, à la suite de la décision favorable des Républiques française et sénégalaise.

Le FSN finance déjà de multiples projets, en Afrique Sub-Saharienne, en Indonésie et en Amérique Latine dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la gestion urbaine et de la préservation de la diversité culturelle et linguistique ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Confirme l'adhésion de la Communauté urbaine au Fonds mondial de solidarité numérique.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention d'adhésion au Fonds mondial de solidarité numérique.

3° - Approuve le versement, au titre de l'exercice 2007, d'une subvention de 100 000 € à l'Agence mondiale de solidarité numérique.

4° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention à intervenir avec l'Agence mondiale de solidarité numérique.

5° - La dépense qui en résultera sera prélevée sur le budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 04.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,